

récemment accouchées, paraît par trop suspecte. Desbois de Rochefort invoque à l'appui de l'action emménagogue du safran ce fait (qui ne prouve pas grand'chose à ce point de vue) de la coloration jaune que prennent le liquide amniotique et le fœtus lui-même chez les femmes enceintes qui font usage du safran, et il établit la réalité de son action emménagogue. Cullen, dans un article d'ailleurs passablement sceptique, s'exprime au sujet de cette application du safran dans les termes qui suivent : « Il a été surtout renommé pour ses prétendues vertus emménagogues ; j'ai eu, dans un cas ou deux, quelque raison de croire qu'il jouissait d'une propriété de ce genre ; mais dans beaucoup d'autres, il a absolument trompé mon espérance, quoique réitéré à fortes doses. » (Cullen, *Traité de mat. médic.*, trad. Bosquillon ; Paris, M DEC XC., t. II, p. 332.) Mérat cependant, tout en protestant contre l'abus qu'en fait la médecine domestique, n'hésite pas à le considérer comme un de nos plus sûrs emménagogues. (Mérat, *Dict. des sc. médic.*, 1820, t. XLIX, p. 327.) Alibert en parle en termes peu convaincus. (*Elém. de mat. méd.*, t. II, p. 642.) Delioix, qui a publié sur la thérapeutique du safran un important travail, n'hésite pas à lui attribuer la propriété emménagogue ; mais, pour lui, c'est un emménagogue indirect qui ne rétablit les règles qu'en faisant tomber l'état spasmodique général ou local qui enchaîne les menstrues. (Fonssagrives, *Dict. encycl. des sciences médic.*, 1875, 3^e série, t. VI, p. 101.)

Peu importe l'explication si le fait est bien démontré. Sans doute, je viens de le dire, il n'y a pas unanimité à ce propos, mais l'impression que laisse la lecture des auteurs que je viens de citer est en faveur des vertus emménagogues du safran. Resterait à déterminer (ce qui est capital et ce qui n'a pas été fait) la nature des aménorrhées qui obéissent surtout à ce moyen. Ces affirmations ou ces dénégations en bloc, sans acception des cas, sont en opposition formelle avec les règles de l'expérimentation thérapeutique, qui doit toujours avoir en vue le scholastique *distinguo* (1).

(1) 733. Comme emménagogue, le safran doit se donner à la dose de 1 à 2 et même 4 grammes infusés dans un litre de tisane, que l'on édulcore avec le sirop de safran. L'essence de safran à la dose de 5 à 6 gouttes, dans une potion, conviendrait également. Quand on ne veut pas expérimenter l'action du safran, on peut l'associer à d'autres emménagogues : à l'aloès, à la poudre de rue, de sabine, à l'armoise. La teinture alcoolique du Codex est au 5^e et se donne à la dose de 10 à 20 grammes dans un véhicule approprié. Peut-être la teinture de safran ajoutée à l'eau d'un bain de siège chaud serait-elle utile comme complément de l'emploi intérieur de cette substance.

4^e L'apiol a été, dans ces dernières années, recommandé comme emménagogue par Joret et Homolle ; et, s'il est difficile de souscrire à toutes les promesses qui ont été faites en son nom, il n'en est pas moins avéré que cet agent exerce une action excitatrice très-remarquable sur l'utérus, et peut, quand nul état général ou local ne s'y oppose par ailleurs, provoquer le rétablissement des menstrues. L'aménorrhée primitive, l'aménorrhée accidentelle, principalement « celle qui provient d'une diminution, d'un excès ou d'une perversion de la vitalité de l'utérus, avec névrose locale ou générale, » paraissent les cas d'opportunité de l'apiol (1).

L'apiol n'est sans doute pas un moyen infaillible, la diversité des résultats que nous en avons obtenus nous l'a montré ; mais, des emménagogues moins que de toute autre catégorie de médicaments, on ne saurait exiger une sûreté d'action absolue ; et, d'ailleurs, il faut bien le répéter, les causes des différentes aménorrhées sont si nombreuses et si obscures qu'on n'est jamais sûr de s'être toujours placé dans des conditions d'expérimentation thérapeutique absolument semblables à celles exigées par les préconisateurs d'un médicament nouveau. Ainsi, il m'a semblé que l'apiol était contre-indiqué dans l'aménorrhée douloureuse, et cependant nous voyons dans le mémoire de Joret des cas analogues qui ont été modifiés promptement par ce moyen. En tout état de choses, l'apiol paraît avoir, comme emménagogue, une valeur au moins égale à celle de la rue, de la sabine, etc., et il a de plus qu'elles l'avantage d'une parfaite innocuité ; aussi estimons-nous que ce médicament est définitivement entré dans la thérapeutique.

5^e La millefeuille (*Achillæa millefolium*) avait une réputation ancienne d'emménagogue qui a été mise en relief de nouveau par Ronzier-Joly, de Clermont (Hérault). Ce médecin affirme que, dans un grand nombre de cas, il a vu l'aménorrhée disparaître

(1) 734. Ces médecins l'administrent sous forme de capsules gélatineuses dont chacune contient 25 centigr. d'apiol. On donne, au moment du molimen, une capsule le matin et une autre le soir dans une cuillerée d'eau sucrée, et on continue ainsi pendant toute la durée habituelle de l'époque menstruelle. Le mois suivant, on prescrit le même traitement à la même époque et pendant le même laps de temps ; enfin on recommence le troisième, mais si la menstruation n'est pas suffisamment abondante et parfaitement régularisée. Si, après cinq ou six jours de l'administration de l'apiol, la menstruation n'avait pas eu lieu, il serait plus sage d'ajourner à l'époque suivante plutôt que d'en continuer l'emploi.

sous l'influence de ce moyen. Ses observations ont cela de remarquable que plusieurs de ses succès se rapportent à l'aménorrhée tuberculeuse, la plus rebelle de toutes (1).

6° La *matricaire* (*Matricaria vulgaris*) en infusion, à la dose de 4 à 12 gram. par kilogr. d'eau; la *nielle des jardins*, la *chélidoine*, etc., sont encore des emménagogues très-accrédités dans le peuple et auxquels on peut recourir à l'occasion. Rey et, après lui, Seguin ont publié des observations d'aménorrhée datant de plusieurs années et guéries par l'emploi de feuilles de chélidoine fraîches, bien hachées, dont les malades garnissaient leurs bas, qu'elles gardaient nuit et jour. (*Bullet. de thérap.*, 1842, t. XXII, p. 177.) Le moyen est bizarre; l'expérimentation peut seule en démontrer la valeur ou l'inanité.

7° Les propriétés emménagogues de l'*aloès* sont consacrées par une expérience séculaire; mais il n'a, comme tous les médicaments qui constituent ce groupe hétérogène, qu'une action contingente, variable. Des témoignages nombreux confirment toutefois cette action restreinte, mais réelle, de l'*aloès* pour rétablir les mois. Hoffmann s'en servait habituellement dans l'aménorrhée; il prescrivait les pilules de Rufus (2) et déclarait que ce médicament, administré à doses très-petites, mais répétées, lui avait donné des succès qu'il demandait en vain aux autres emménagogues. Il cite à ce sujet le fait suivant: « *Habui ancillam cui nulla ratione promoveri poterant menses quam usu pilularum de tribus.* » Gasp. Hoffmann, *de Med. officin. tam simplicibus quam compositis*, lib. duo. Lugd. Batav., 1788, p. 69.) Swediaur considère aussi l'*aloès* comme un emménagogue très-utile (*Materia medica*; Parisiis, 1800.) Gouan (de Montpellier) a cité le fait d'une jeune fille qui, prise d'aménorrhée à la suite d'un refroidissement, vit ses mois se rétablir sous l'influence de l'*aloès*, après insuccès bien constaté de tous les autres moyens. (*Traité de bot. et de méd.*, an XII (1804), p. 142.) Chambon (*Malad. des femmes*, an XII, p. 269) ne parle pas avec moins d'éloges de l'usage des pilules de Rufus contre l'aménorrhée. Desbois de Rochefort (*Cours élém. de mat. méd.*, Avignon, an XI, p. 332), vante également les vertus emménagogues de l'*aloès*. Il serait facile de multiplier ces citations; elles prouvent qu'une tradition ininterrompue et encore acceptée aujourd'hui consacre la réalité de cette action emménagogue.

(1) 735. Ce sont les sommités fleuries de la millefeuille que l'on emploie en infusion, à la dose de 10 gram. par 500 gram. d'eau bouillante.

(2) 736. Les pilules de Rufus contiennent chacune 10 centigr. d'*aloès*, 5 centigr. de myrrhe, 25 centigr. de safran. Une à dix par jour.

8° Entre les médicaments tirés du règne minéral et auxquels ont été attribuées des propriétés emménagogues directes, nous n'aurons guère à citer que l'*iode*. Employé dans ce but par Brera, l'*iode* a fourni également des résultats satisfaisants à Trousseau, Boinet, Aran, Duclos, et le *Bulletin de thérapeutique* pour 1847 a publié une observation qui semble démontrer bien réellement cette propriété emménagogue (3). Ce que nous avons dit plus haut de l'influence de la constitution strumeuse sur l'aménorrhée pourrait faire supposer que l'*iode* n'agit qu'en enlevant cet obstacle à une menstruation régulière; mais la rapidité avec laquelle le médicament ramène les règles ne permet guère de lui refuser une action emménagogue directe.

Nous terminerons cette énumération des moyens propres à combattre l'aménorrhée en disant quelques mots de l'emploi des sangsues, des révulsifs sur les extrémités inférieures, et de la stimulation directe du col utérin.

1° L'application des *sangsues* dans un but emménagogue est un moyen qui est devenu en quelque sorte banal, mais qui cependant n'est utile qu'à la condition d'être employé avec un extrême discernement. Si l'aménorrhée est entretenue par une pléthore locale, les sangsues devront être appliquées en grand nombre, et il conviendra d'en prolonger l'écoulement; cette condition n'existe-t-elle pas, on produirait, en agissant ainsi, une hémorrhagie supplémentaire des règles, et l'échéance de celles-ci serait, par ce seul fait, éloignée. S'agit-il de congestionner l'utérus pour favoriser ou faire naître le molimen préparatoire des menstrues, il faut se contenter d'appliquer une ou deux sangsues et se garder de les faire saigner longtemps. Trousseau a surtout insisté sur l'utilité de cette pratique. Il condamne l'application des sangsues au haut des cuisses et aux grandes lèvres, parce que cette méthode est pénible pour les femmes et les expose, soit à des abcès de la vulve, soit à un prurit incommodé, et il recommande le genou comme lieu d'élection. Une seule sangsue est appliquée, et, dès qu'elle est tombée, on arrête l'écoulement du sang par des moyens convenables. Une rougeur comme érysipélateuse, qui entoure la piqûre, et la turgescence des veines afférentes montrent la puissance avec laquelle ce moyen congestionne les vaisseaux du voisinage. Trousseau a constaté, sur trois malades, que les douleurs lombaires qui

(3) 737. L'*iode* est administré sous forme de teinture, à des doses qui varient entre 20 et 30 gouttes par jour.